



ECOLE
SAINT JOSEPH PAVIE
1, Avenue Lenormand
44500 LA BAULE

☎ : 02.40.60.05.40
☎ : 06.84.66.33.29
contact@ecole-pavie.fr
www.ecole-pavie.fr

CONTRAT DE SCOLARISATION 2025-2026

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'école Saint Joseph Pavie assume la scolarisation de l'élève _____

Mr et Mme _____ déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur et du projet éducatif de l'établissement Ecole Saint-Joseph Pavie dont une copie est annexée au présent contrat. Ils déclarent l'accepter sans réserve et inscrire leur (fils ou fille) dans l'établissement à compter du ___/___/___.

L'enfant _____ sera scolarisé(e) à cette date en classe de _____.

L'établissement représenté par Mme Anne LECHAT accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de _____.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, Mr et Mme _____ s'engagent à acquitter la contribution des familles pour l'immobilier et pour les activités au caractère propre de l'établissement.

Le montant de la contribution s'élève à 490,00 € par an pour le 1^{er} enfant, 470,00 € pour le 2^{ème} enfant, 320,00 € pour le 3^{ème} enfant et enfants suivants. Tout trimestre commencé est dû en totalité.

Le prix du repas est fixé à 4,80 € pour les enfants résidants à La Baule et à 5,50€ pour les enfants résidants dans les autres communes. Le repas occasionnel à 6,25€. Les repas ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical.

Le goûter est à 2,30 €. L'accueil périscolaire est à 1,30€ par ¼ heure : le matin de 8h à 8h35 et le soir de 16h30 à 19h. Tout dépassement après 19h entraînera une amende forfaitaire de 10€ par enfant.

Les parents

Faire précéder les signatures de la mention
« lu et approuvé »